

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 08/04/2014

Date de la convocation
01/04/2014

Date d'affichage
01/04/2014

L'an 2014, le 8 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARNEAU, Conseillère municipale

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	24	23

Présents : M. BRIAND Pierre-Yves, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. LIAUD Eric, Mme ROY Karine, M. OURTAAU Philippe, Mme DAGNAUD Pierrette, M. GOURGUES Christophe, Mme ARNEAU Christine, M. GAUTHIER Didier, Mme ROUMEAU Angélique, Mme BALUTEAU Pascale, M. DOUBLET Jean-Pierre, Mme LANCERON Bernadette, M. DERAND Michel, Mme VALENTE Aline, M. ETEVENARD Marc, Mme BEAUDOIN Bettina, M. PLACERAUD Jean-Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme PEREIRA Ana, M. MEUNIER Jean-Luc, Mme GAUVAIN Armelle

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Patrick à M. DOUBLET Jean-Pierre, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. BIROT Jérôme à M. BRIAND Pierre-Yves

A été nommée secrétaire : M. GOURGUES Christophe

SOMMAIRE

- 2014_04_01 Débat d'Orientation Budgétaire 2014
- 2014_04_02 Modification des AP/CP de l'espace festif et culturel
- 2014_04_03 Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière
- 2014_04_04 Mise en place des commissions municipales
- 2014_04_05 Désignation des représentants aux organismes extérieurs
- 2014_04_06 Création d'un Comité Consultatif "Communication"
- 2014_04_07 Prise en charge des frais d'obsèques - imputation comptable
- 2014_04_08 Indemnité de fonction du Maire, des Adjointes et du conseiller délégué
- 2014_04_09 Indemnité de gestion et de confection du budget du receveur

Vote
Aucun

D. n° 2014_04_01

Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint aux Finances, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2014_04_02

Modification des AP/CP de l'espace festif et culturel

Par délibération n° 2013-07-04 en date du 2 Juillet 2013, le Conseil Municipal a voté une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de construction de l'espace festif et culturel. Il est fait obligation de faire un bilan de l'AP/CP en cours et d'effectuer les modifications qui s'imposent, soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement (CP), soit au niveau de l'autorisation de programmes (AP).

Compte tenu des situations de travaux réglées en 2013, des modifications apportées par avenants aux lots de travaux, de l'ajustement de la TVA, des révisions de prix estimées.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le bilan de l'AP/CP et les modifications à apporter ainsi qu'il suit :

Autorisation de programme N°1-2013 :
Travaux de construction de l'espace festif et culturel –attribution des marchés de travaux

Intitulé	Autorisation Programme	Crédits Paiement 2013	CP 2014
Marchés de travaux de construction de l'espace festif et culturel	5 303 000 €	449 256.48 €	4 903 743.52 €
Financement prévisionnel :			
– autofinancement	3 359 317.10 €	359 702.59 €	2 049 614.51 €
– FCTVA	842 432.90 €	69 553.89 € ^(N+1)	772 879.01 € ^(N+1)
– Subvention	101 250 €	20 000 €	81 250 €
– emprunt	2 000 000 €	---	2 000 000 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Valide le bilan de l'AP/CP et les modifications à apporter dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_04_03

Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière

Il est rappelé que, depuis le 1^{er} janvier 2012, le Syndicat mixte de la fourrière est administré par un comité dont les membres sont issus de 25 collèges regroupés en 3 types :

- Les collèges dont les contours géographiques sont ceux des communautés de communes ou d'agglomération n'ayant pas pris la compétence fourrière ;
- Les collèges dont les contours géographiques sont ceux des communautés de communes ou d'agglomération ayant pris la compétence fourrière ;

- Un collège regroupant les communes isolées ne faisant pas partie d'une communauté de communes.

Au 1^{er} janvier 2014, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal, certains territoires ont été redécoupés. Il en résulte les modifications suivantes :

- Création du collège de Tude-et-Dronne (fusion des communautés de communes du Pays d'Aubeterre-sur-Dronne, du Pays de Chalais et du Montmorélien et adhésion des communes de Châtignac et Saint-Laurent des Combes qui étaient membres de la CDC des 4 B-Sud-Charente ainsi que des communes de Rioux-Martin et Yviers, communes isolées.
- Création du collège du Pays de Villefagnan-Ruffec-Trois-Vallées (fusion des communautés de communes du Pays de Villefagnan, de Ruffec et des Trois-Vallées et adhésion de la commune de Villefagnan, commune isolée.
- Elargissement du collège de Haute-Charente à la commune de Roussines.

Dorénavant, toutes les communes du département sont rattachées à une communauté de communes. De facto, le collège de communes isolées est supprimé. Le nombre de collèges passerait de 25 à 20.

Il est rappelé que chaque collège désigne ses délégués au comité syndical sur la base de :

- 1 délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 10 communes, 1 binôme supplémentaire étant nommé pour chaque tranche incomplète ;
- 1 délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de population de 15 000 habitants, 1 binôme étant nommé pour chaque tranche incomplète

La représentation de ces nouveaux territoires au sein du Comité Syndical serait la suivante :

- Collège de Tude et Dronne : 6 titulaires et 6 suppléants ;
- Collège du Pays de Villefagnan-Ruffec-Trois-Vallées : 5 titulaires et 5 suppléants.

La représentation des CDC des 4 B-Sud-Charente et de Haute-Charente resterait inchangée.

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal acceptent cette modification de statuts.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise la modification des statuts dans les conditions évoquées ci-dessus.



D. n° 2014_04_04

Mise en place des commissions municipales

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, selon l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions spécialisées chargées d'étudier les dossiers qui sont soumis à l'examen de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose de créer les commissions suivantes :

- Commission Culture

- Commission des Finances et du Budget
- Commission des Sports et de la Vie Associative
- Commission des Affaires Sociales et de la Solidarité
- Commission de la jeunesse, ds centres de loisirs et de la vie scolaire
- Commission de l'environnement et des Infrastructures
- Commission seniors et handicap
- Commission d'appel d'offres
- Commission adaptation Plan Local d'Urbanisme
- Commission de révision des listes électorales

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la Commission Culture ainsi qu'il suit :

Commission Culture
Vice Présidente : Mme Dominique PETIT
M Michel DAMY
M Didier GAUTHIER
Mme Maria MAUMONT
M Patrick OURTAAU
Mme Armelle GAUVAIN

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission Culture

Approuve la composition de la Commission Culture telle que proposée par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la Commission des Finances et du Budget ainsi qu'il suit :

Commission des Finances et du budget
Vice Président : M Michel DAMY
M Christophe GOURGUES
M Eric LIAUD
M Jean-Michel PLACERAUD
Mme Angélique ROUMEAU
M Jean-Luc MEUNIER

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission des Finances et du Budget

Approuve la composition de la Commission des Finances et du Budget telle que proposée par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la Commission des Sports et de la Vie associative ainsi qu'il suit :

Commission des sports et de la vie associative
Vice Présidente : Mme Christel GOMBAUD
Mme Christine ARNEAU
Mme Pascale BALUTEAU
M Michel DAMY
M Jean-Pierre DOUBLET
M Patrick OURTAAU
M Jean-Luc MEUNIER

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission des Sports et de la Vie associative
Approuve la composition de la Commission des Sports et de la Vie associative telle que proposée par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la Commission des Affaires sociales et de la Solidarité ainsi qu'il suit :

Commission des Affaires Sociales et de la solidarité
Vice Président : M Eric LIAUD
Mme Christine ARNEAU
Mme Pierrette DAGNAUD
M Didier GAUTHIER
Mme Aline VALENTE
Mme Ana PEREIRA

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission des Affaires sociales et de la Solidarité
Approuve la composition de la Commission des Affaires sociales et de la Solidarité telle que proposée par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la Commission de la Jeunesse, des Centres de Loisirs et de la Vie Scolaire, ainsi qu'il suit :

Commission de la jeunesse, des centres de loisirs et de la vie scolaire
Vice Présidente : Mme Karine ROY
Pascale BALUTEAU
Jérôme BIROT – <i>délégué adjoint école Jules Valles</i>
Pierrette DAGNAUD
Mme Bernadette LANCERON
Patrick OURTAAU
Angélique ROUMEAU - <i>déléguée adjointe Mat du Petit Prince & Pablo Picasso</i>
M Jean-Luc MEUNIER

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission de la Jeunesse, des Centres de Loisirs et de la Vie Scolaire

Approuve la composition de la Commission de la Jeunesse, des Centres de Loisirs et de la Vie Scolaire telle que proposée par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la Commission de l'Environnement et des Infrastructures, ainsi qu'il suit :

Commission de l'Environnement et des Infrastructures
Vice Président : M Philippe OURTAAU
M Michel DERAND
M Jean-Pierre DOUBLET
M Marc ETEVENARD
Mme Bernadette LANCERON
M Jean-Michel PLACERAUD
Mme Aline VALENTE
Mme Armelle GAUVAIN

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission de l'Environnement et des Infrastructures
Approuve la composition de la Commission de l'Environnement et des Infrastructures telle que proposée par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la Commission Seniors et Handicap ainsi qu'il suit :

Commission seniors et handicap
Vice Présidente : Mme Pierrette DAGNAUD
Mme Bettina BEAUDOIN
M Eric LIAUD
Mme Karine ROY
Mme Aline VALENTE
Mme Ana PEREIRA

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission Seniors et Handicap
Approuve la composition de la Commission Seniors et Handicap telle que proposée par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

Commission d'appel d'offres
Président de droit : M Pierre Yves BRIAND
M Michel DAMY
M Michel DERAND
M Christophe GOURGUES
Mme Dominique PETIT
M Jean-Claude FAYEMENDIE
Suppléants
M Philippe OURTAAU
M Jean-Michel PLACERAUD
Mme Aline VALENTE
M Jean-Luc MEUNIER

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission d'Appel d'Offres

Approuve la composition de la Commission Commission d'Appel d'Offres telle que proposée par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la Commission Adadptation PLU ainsi qu'il suit :

Commission Adaptation PLU
Président de droit : M Pierre Yves BRIAND
M Michel DAMY
M Philippe OURTAAU
Mme Dominique PETIT
Mme Angélique ROUMEAU
M Jean-Claude FAYEMENDIE

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de la création d'une Commission Adadptation PLU

Approuve la composition de la Commission Adadptation PLU telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de désigner son représentant au sein de la Commission de Révision des Listes électorales.
Il propose de désigner Monsieur Michel DAMY.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour et 4 abstentions,

Désigne Monsieur Michel DAMY en tant que représentant du Maire au sein de la Commission de Révision des Listes Electorales.

D. n° 2014_04_05

Désignation des représentants aux organismes extérieurs

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu que le Conseil Municipal, à la suite de son renouvellement le 23 mars 2014, désigne ses délégués dans les organismes extérieurs.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 4 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au **Syndicat Intercommunal pour l'Eau et l'Assainissement de l'agglomération de Cognac (SIEAAC)**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Syndicat Intercommunal pour L'Eau et l'Assainissement de l'Agglomération de Cognac (SIEAAC)
Titulaires
Mme Dominique PETIT
M Pierre Yves BRIAND
Mme Pierrette DAGNAUD
M Michel DAMY
Suppléants
M Didier GAUTHIER
Mme Angélique ROUMEAU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des délégués pour siéger au SIEAAC, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaire pour siéger à **CALITOM** - service public des déchets.

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

Calitom
Titulaire
M Michel DERAND

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation du délégué pour siéger à CALITOM, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour siéger au **Syndicat Départemental d'électricité et de Gaz (SDEG)**

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Syndicat Départemental D'électricité et de Gaz (SDEG)
Titulaire
M Philippe OURTAAU
Suppléant
M Michel DERAND

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des délégués pour siéger au SDEG, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaire pour siéger au **Syndicat Intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques.**

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

Syndicat Intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques
Titulaires
M Jean-Pierre DOUBLET

Approuve la désignation du délégué pour siéger au Syndicat Intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 **réfèrent tempête (ERDF)**

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

Réfèrent tempête (ERDF)
Titulaire
M Philippe OURTAAU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation du réfèrent tempête (ERDF) telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaire pour siéger au **Syndicat Départemental d'Information et Technologie de la Communication (SDITEC).**

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

Syndicat Départemental d'Information et Technologie de la Communication (SDITEC)
Titulaire
M Christophe GOURGUES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation du délégué pour siéger au Syndicat Départemental d'Information et Technologie de la Communication (SDITEC).

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 membre titulaire pour siéger à **l'Agence Technique Départementale (ATD16)**.

Monsieur le Maire propose sa candidature :

Agence Technique de la Charente (ATD16)
Titulaire
M Pierre Yves BRIAND

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation du délégué pour siéger à l'ATD16 telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 élu référent pour siéger au **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente (CAUE)**

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente (CAUE)
Elu référent
Mme Dominique PETIT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation de l'élu référent pour siéger au CAUE, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 représentant pour siéger à la **Sous commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées**.

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

Sous commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées
Titulaire
Mme Pierrette DAGNAUD

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation du représentant pour siéger à la Sous commission Départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 représentant pour siéger à la **Sous commission Départementale de sécurité**.

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

Sous commission Départementale de sécurité
Titulaire
M Michel DAMY

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation du représentant pour siéger à la Sous commission Départementale de sécurité, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 4 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour siéger au **SIVU Crèche**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

SIVU Crèche
Titulaires
M Eric LIAUD
Mme Pierrette DAGNAUD
M Didier GAUTHIER
Mme Christel GOMBAUD
Suppléants
Mme Christine ARNEAU
Mme Angélique ROUMEAU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des représentants pour siéger au **SIVU Crèche**, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 2 représentants titulaires et 1 représentant suppléant pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial
Titulaires
M Pierre Yves BRIAND
M Christophe GOURGUES
Suppléant de M le Maire
Mme Dominique PETIT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des représentants pour siéger à la **Commission Départementale d'Aménagement Commercial**, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 3 représentants titulaires au **Comité de Jumelage**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Comité de jumelage
M Pierre-Yves BRIAND
M Michel DERAND
M Jean-Michel PLACERAUD

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des représentants pour siéger au Comité de Jumelage, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 2 représentants titulaires pour siéger à l'**Office Municipal des Sports (OMS)**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Office Municipal des Sports (OMS)
Membre de droit (Maire ou son adjoint aux sports) - M Pierre Yves BRIAND
Mme Christel GOMBAUD
Mme Christine ARNEAU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des représentants pour siéger à l'OMS, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 représentant pour siéger au **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**.

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

CNAS
M Philippe OURTAAU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation du représentant pour siéger au CNAS, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 5 représentants titulaires pour siéger au **Comité des Oeuvres Sociales du personnel municipal**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

Comité des Œuvres Sociales du personnel Municipal
M Jean-Pierre DOUBLET
Mme Christel GOMBAUD
M Christophe GOURGUES
M Eric LIAUD
M Philippe OURTAAU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation des représentants au Comité des Oeuvres Sociales, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 **Correspondant Défense**

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

Correspondant Défense
M Michel DAMY

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation du Correspondant Défense, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 représentant pour siéger à la **Commission d'Attribution des HLM Le Foyer**.

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

Commission d'attribution des logements HLM le Foyer
Mme Pierrette DAGNAUD

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation du représentant pour siéger à la Commission d'attribution des logements HLM Le Foyer, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 1 représentant pour siéger à la **Commission d'Attribution des logements de la Maison relais**.

Monsieur le Maire propose de désigner la personne suivante :

Commission d'attribution des logements de la maison relais
M Eric LIAUD

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et par 23 voix pour, 4 refus de vote,

Approuve la désignation du représentant pour siéger à la Commission d'attribution des logements de la Maison Relais, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner 6 représentants pour siéger au **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**.

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

CCAS
Membre de droit : M Pierre Yves BRIAND
Vice Président : M Eric LIAUD
Mme Christine ARNEAU
Mme Pierrette DAGNAUD
M Didier GAUTHIER
Mme Aline VALENTE
M Jean-Claude FAYEMENDIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la désignation des représentants au Centre Communal D'action Sociale, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 0

D. n° 2014_04_06

Création d'un Comité Consultatif "Communication"

Monsieur le Maire propose la création d'un comité consultatif sur l'accessibilité, composé des membres suivants :

Comité Consultatif sur la Communication
Vice Président : M Christophe GOURGUES
M Jérôme BIROT
M Jean-Pierre DOUBLET
M Didier GAUTHIER
Mme Christel GOMBAUD
Mme Karine ROY

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide de la création d'un comité consultatif sur la communication.

Approuve la désignation des membres de ce Comité, telle que proposée par Monsieur le Maire.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_04_07

Prise en charge des frais d'obsèques - imputation comptable

Suite au décès à l'hôpital de M Daniel HERNANDEZ, sans famille connue à ce jour, conformément à l'article L2213-7 du code général des collectivités territoriales, il appartient à la collectivité de prendre en charge les frais inhérents à l'inhumation dans l'attente de l'instruction du dossier en vue du remboursement des sommes engagées (recherche d'héritiers, dossier auprès de la banque du défunt etc.).

Vu les propositions de devis de divers prestataires,

Il est proposé à l'assemblée :

D'imputer au compte 6718 la somme de 1 180 € correspondant aux frais d'obsèques.

D'autoriser M. le Maire à signer les dossiers relatifs à cette situation.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide d'imputer au compte 6718 la somme de 1 180 € correspondant aux frais d'obsèques.

Autorise Monsieur le Maire à signer les dossiers relatifs à cette situation.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2014_04_08

Indemnité de fonction du Maire, des Adjointes et du conseiller délégué

Dans le cadre du renouvellement du conseil municipal en date du 23 mars 2014 et de l'élection du maire, des adjoints et du conseiller délégué en date du samedi 29 mars 2014, il convient de fixer les taux des indemnités du Maire, des adjoints et du conseiller délégué.

La tranche de population communale à prendre en compte pour l'attribution des indemnités est celle des villes comprises entre 3 500 et 9 999 habitants.

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et en application des articles L 2123-23 et 24 du code général des collectivités territoriales, il est proposé l'attribution d'une indemnité au taux maximum, soit :

- Maire : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire (1015) de la fonction publique territoriale
- Adjointes : 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire (1015) de la fonction publique territoriale
- Conseiller délégué : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire (1015) de la fonction publique territoriale

L'indemnité du conseiller délégué est comprise dans l'enveloppe globale annuelle des maires et adjoints qui s'élève à 105 376,74 € (valeur du point au 1^{er} avril 2014). Cette indemnité sera déduite d'une part pour 2/10^{ème} sur l'indemnité du maire et d'autre part pour 1/10^{ème} sur chacune des indemnités des adjoints.

Dans ces conditions les taux sont ainsi calculés, pour un montant global annuel de 105 376,70 €

- Maire : 53,80 % de l'indice 1015 pour une indemnité annuelle brute de 24 542,28 €
- Adjointes : 21,40 % de l'indice 1015 pour une indemnité annuelle brute de 78 097,36 €
- Conseiller délégué : 6 % de l'indice 1015 pour une indemnité annuelle brute de 2 737,06 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise l'attribution des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et du conseiller délégué dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2014_04_09

Indemnité de gestion et de confection du budget du receveur

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu que le conseil municipal se prononce sur les indemnités de gestion et de confection du budget du receveur municipal de Châteaubernard.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Vu l'article 97 de la loi n°82 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leur établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux

- Sollicite le recours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- Accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 %, indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel, attribuée au receveur municipal
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Jean-Marc DESNOYER, Receveur municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45,73 €